



COMMUNE DE HEIDWILLER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HEIDWILLER
DE LA SÉANCE DU 05 NOVEMBRE 2018

Sous la présidence de Monsieur Gilles FREMIOT, Maire de Heidwiller

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13

M. le Maire : FREMIOT Gilles.

MME et MM. Les Adjoints : TELLIER Chantal, KLEIN Philippe, MEYER Frédéric et STEINER Marc.

MMES et MM. les Conseillers municipaux : CORNEVIN Arnaud, FEDER Anne, LEY Marie-Adrienne, MATHIAS Catherine, MORISSEAU Michel, MUTZ Eva, NICKLER Nathalie et OLLIVIER Céline.

Absent excusé : M. HARNIST Alexandre

Absent non excusé :

ont donné procuration :

Madame Chantal TELLIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2018
2. Approbation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Heimsbrunn et Environs
3. Inscription au Congrès des Maires
4. Urbanisme : déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au D.P.U. (parcelles n° 70A, n° 70B, n° 70C et n° 73, Section 4)
5. Convention de versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Sundgau pour le déploiement de la fibre optique
6. Urbanisme : cession de terrain au profit de la commune (emplacement réservé pour l'élargissement de la Rue du Vignoble)
7. Décision budgétaire modificative n° 2
8. Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Secteur d'Illfurth
9. Divers

Paraphe du Maire

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2018

Le procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2018, expédié à tous les membres, n'appelle aucune observation.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

POINT 2 – Approbation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Heimsbrunn et Environs

En application du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Mme Chantal TELLIER prend la parole pour présenter à l'assemblée le rapport annuel établi par le S.I.A.E.P. de Heimsbrunn et Environs, sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable.

Le Conseil municipal prend acte du rapport de l'exercice 2017 qui lui a été soumis par le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Heimsbrunn et Environs.

Sans observation particulière.

POINT 3 – Inscription au Congrès des Maires

Madame Chantal TELLIER prend la parole et fait savoir que Monsieur le Maire prendra part au 101^{ème} Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France qui se tiendra du 20 au 22 novembre prochain à Paris, sur le thème général : « Servir le citoyen et agir pour la République ».

Conformément à l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur le remboursement des frais de missions dont peuvent bénéficier les élus, il convient de prendre une délibération concernant la prise en charge des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial.

Après en avoir pris connaissance, et après délibération,

Le Conseil municipal, au résultat des suffrages exprimés par 12 voix « pour » et 1 abstention

- **MANDATE** Monsieur le Maire Gilles FREMIOT pour participer au 101^{ème} Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France qui se tiendra du 20 au 22 novembre 2018, Porte de Versailles à PARIS ;
- **DÉCIDE** de prendre en charge les frais d'inscription de 95,00 €, liés à l'exécution de ce mandat spécial ; ces frais seront payés par mandat administratif sur production d'une facture.

POINT 4 – Urbanisme : déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au D.P.U. (parcelles n° 70A, n° 70B, n° 70C et n° 73, Section 4)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée :

- Une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.

Il s'agit de la vente d'un immeuble bâti sur terrain propre – parcelles cadastrées Section 4 n° 70 (A), n° 70 (B), n° 70 (C) et n° 73 d'une superficie totale de 10,75 ares, situé au 16 rue d'Illfurth à Heidwiller – dont les propriétaires sont :

- o Monsieur et Madame Jean-Jacques BARTH, demeurant au 38, rue des Vergers à HEIDWILLER (68720) ;

Les acquéreurs sont Monsieur Simon WIMMER et Madame Carol SEGURA LINARES, domiciliés à MULHOUSE (68100) au 6, rue du Réservoir.

Le prix de la cession a été fixé à 30 000,00 € (trante mille euros), en sus les frais fiscaux et notariés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « contre », 0 voix « pour » la préemption et 0 abstention

DÉCIDE

- De ne pas user de son droit de préemption.

POINT 5 – Convention de versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Sundgau pour le déploiement de la fibre optique

Le Conseil de la Communauté de Communes Sundgau a défini comme action d'intérêt communautaire lors de sa séance du 27 septembre 2017 la participation financière au déploiement de la fibre optique sur son territoire dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). La Communauté de Communes a signé à cet effet une convention de financement avec la Région Grand Est le 18 janvier 2018.

A l'occasion de cette même séance, le Conseil de la Communauté a validé la participation des Communes membres à cette opération à hauteur de 50 % du coût de déploiement de la fibre optique par le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes.

Les modalités de versement de fonds de concours ont été validées lors du Conseil Communautaire du 7 décembre 2017.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5214-16-V,

Paraphe du Maire

VU la délibération de la Communauté de Communes Sundgau du 27 septembre 2017 portant sur la définition comme d'intérêt communautaire la participation financière au déploiement de la fibre optique sur son territoire,

VU la convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régionale de très haut débit en Alsace signée le 18 janvier 2018 entre la Région Grand Est et la Communauté de Communes Sundgau,

VU la délibération de la Communauté de Communes Sundgau du 7 décembre 2017 portant sur les modalités de conventionnement avec les communes pour le versement du fonds de concours à la Communauté de Communes Sundgau,

VU le projet de convention de versement de fonds de concours pour le déploiement de la fibre optique à la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de conclure avec la Communauté de Communes Sundgau une convention de financement pour le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes à hauteur de 50% du coût des travaux de déploiement de la fibre optique, soit pour la commune de Heidwiller 50% de 51 625,00 €, c'est-à-dire 25 812,50 €.

APPROUVE les termes de la convention de versement de fonds de concours à la Communauté de Communes Sundgau pour le déploiement de la fibre optique à savoir notamment :

- le versement d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du coût des travaux à la Communauté de Communes,
- le versement d'un premier versement à hauteur de 50 % du montant total du fonds de concours au plus tard le 30 juin de l'année de paiement des travaux, tel que résultant de l'échéancier préétabli par la Région Grand Est,
- le versement du solde du fonds de concours à l'occasion du procès-verbal de réception des travaux transmis par la Région Grand Est.

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement pour le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Sundgau.

POINT 6 – Urbanisme : cession de terrain au profit de la commune (emplacement réservé pour l'élargissement de la Rue du Vignoble) – ANNULE et REMPLACE la délibération prise en date du 10 septembre 2018

Monsieur le Maire rappelle que la Rue du Vignoble est grevée d'une servitude d'utilité publique inscrite au PLUi. Il s'agit de l'emplacement réservé n° 5 prévu pour l'élargissement de la Rue du Vignoble.

En 2016, il a été demandé au Bureau AGE – Géomètres Experts Associés de réaliser un relevé de la situation existante sur l'emprise de l'emplacement réservé n° 5, afin d'obtenir un certificat d'alignement.

Monsieur et Madame JEANGORGES, propriétaires de l'immeuble bâti sise 29 rue du Vignoble et concernés par cette mesure, ont demandé la rétrocession à l'euro symbolique d'une bande de terrain ; il s'agit de la parcelle cadastrée Section 9, n° 299/19 de 0,13 are.

L'arpentage ayant été réalisé en août dernier, il y a lieu de procéder à la rédaction de l'acte auprès d'un Notaire.

Le Procès-Verbal d'Arpentage n° 258L a été inscrit le 25 septembre 2018 au Cadastre et déposé au Livre Foncier de Mulhouse.

Monsieur le Maire informe que la rédaction de l'acte sera confiée à Maître Nathalie HEIM-CHASSIGNET. Les frais de notaire seront supportés par la municipalité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à l'euro symbolique avec M. et Mme JEANGORGES ainsi que tous actes s'y rapportant ;
- de confier à Maître Nathalie HEIM-CHASSIGNET, Notaire à Altkirch, la rédaction de l'acte, les frais engendrés étant à la charge de la commune.

POINT 7 – Décision budgétaire modificative n° 2

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de prendre une décision modificative afin de procéder à une régularisation des écritures du budget primitif.

Les dépenses concernant l'aménagement des placards du secrétariat pour un montant de 3150,00 € TTC n'ont pas été inscrites au budget de l'opération 16 – Travaux et bâtiments communaux. Les dépenses prévues à cette opération concernaient la sécurisation de l'école. Afin de pouvoir honorer les dépenses engagées pour ces deux projets, il convient de procéder à une régularisation en section d'investissement.

De plus, il devient urgent de remplacer les velux de la salle polyvalente. Ils seront par la même occasion équipés de stores. Cette opération s'élève à 12 484,83 € TTC.

Enfin, les stores du secrétariat et du bureau des adjoints sont cassés. Le coût de leur remplacement est de 1 800,00 € TTC.

Toutes les dépenses prévues en voirie ne seront pas réalisées cette année. Monsieur le Maire propose le virement d'une partie des crédits prévus à cet effet.

Le Conseil municipal après avoir entendu les explications, à l'unanimité des membres présents,

- **DÉCIDE** le transfert comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Articles	Libellés	Dépenses	Dépenses
615231 – chapitre 11	Voirie	- 17 500.00 €	
023	Virement à la section d'investissement		+ 17 500.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Articles	Libellés	Recettes	Dépenses
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 17 500.00 €	
Opération 16 – 2135	Travaux bâtiments communaux – Installations générales		+ 17 500.00 €

Le total des recettes et des dépenses de fonctionnement reste identique, à savoir 610 937,07 €

Le total des recettes et des dépenses d'investissement s'élève désormais à 1 212 212,89 €.

Paraphe du Maire

POINT 8 – Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Secteur d'Ilfurth.

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence urbanisme a été transférée à la Communauté de communes Sundgau qui poursuit la révision du PLUi prescrit par l'ancienne Communauté de communes du Secteur d'Ilfurth par délibération du 26 février 2015.

Monsieur le Maire rappelle les objectifs du projet tels que définis lors de la prescription :

- mettre en compatibilité le PLUi avec la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2012, portant engagement national pour l'environnement ;
- décliner localement le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ;
- prendre en compte le Schéma de Cohérence Territoriale ;
- engager une réflexion à l'échelle des communes du secteur pour structurer l'armature du territoire intercommunal ;
- engager une réflexion sur une stratégie intercommunale, afin de favoriser une mixité d'habitats ;
- prendre en compte les enjeux liés aux zones inondables de l'III et de la Largue, aux zones humides et aux périmètres de protection des captages des eaux, notamment ceux sur de Tagolsheim et Walheim ;
- corriger les différents dysfonctionnements du PLUi en vigueur et en simplifier la rédaction ;
- intégrer le Zonage d'Assainissement approuvé.

En application de l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les conseils municipaux du secteur d'Ilfurth et le conseil communautaire doivent débattre des orientations du PADD.

Monsieur le Maire rappelle que ces débats ont été menés en 2016 mais qu'en raison d'une mise à jour des orientations du PADD, les débats doivent à nouveau avoir lieu.

Une Conférence des Maires s'est également tenue le 29 octobre 2018 à ce sujet.

Monsieur le Maire informe que c'est au regard du PADD que les autres pièces du PLUi vont ensuite être élaborées, c'est pourquoi il est important que ce document soit partagé et débattu avec l'ensemble du Conseil Municipal.

Après cette introduction, Monsieur le Maire rappelle l'ambition du PADD : « le Secteur d'Ilfurth souhaite affirmer son statut de Porte d'entrée du Sundgau, territoire attractif entre ville et campagne, en maintenant et en développant l'existant en termes d'habitat, de services, d'économies, de connexions et de cadre de vie » qui est composé de 5 axes :

- axe 1 : un territoire entre ville et campagne ;
- axe 2 : un territoire accueillant ;
- axe 3 : un territoire connecté ;
- axe 4 : un territoire dynamique ;
- axe 5 : un territoire durable ;

Il présente ensuite les orientations du PADD telles que présentées dans l'annexe jointe (version octobre 2018) et ouvre le débat.

Paraphe du Maire

Retranscription du Débat**➤ la densité**

Pas de remarque particulière, sinon que la densité moyenne imposée semble trop élevée.

➤ La modération de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers

Sans objet.

➤ Le maintien et le renforcement des commerces de proximité

La commune de Heidwiller n'est pas directement concernée mais les villageois fréquentent les commerces d'Illfurth.

Il est noté qu'il y a une bonne densité de professions médicales et paramédicales sur Illfurth, ce qui est fort appréciable.

➤ La préservation de l'environnement

La municipalité de Heidwiller est particulièrement sensible à la préservation de l'environnement. Certaines actions ont déjà été mises en place : Zone ENS (Espaces Naturels Sensibles) et Charte Natura 2000.

Sont évoqués les points suivants :

- Réhabilitation des granges
- Modification en cours du périmètre de protection lié au Monument Historique (Château)
- Points d'apports volontaires adaptés : création d'un espace de déchets verts.

➤ Les modes de déplacements

La commune de Heidwiller n'est pas desservie. Il y aurait lieu de réfléchir sur la mise en place de navettes, notamment pour se rendre à la gare d'Illfurth.

Réflexion forte sur le sujet de la mobilité pour emmener les habitants sur les axes importants.

Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

➤ L'occupation dans les zones d'activités

L'extension de la zone d'activités en prévision de la future route est souhaitée (liaison Altkirch-Mulhouse-Burnhaupt).

La municipalité est favorable pour concrétiser le projet de halte fluviale et pôle multimodal (vélos électriques avec bornes de recharge, bornes camping-car, bornes d'information, etc...)

Monsieur le Maire clôt le débat.

Le Conseil Municipal,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-12 et L.153-9 ;

VU la délibération de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth du 26 février 2015 prescrivant la révision du PLUi ;

VU la Conférence des Maires du 29 octobre 2018,

VU le PADD tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Après avoir débattu et à l'unanimité des membres présents,

- **PREND ACTE** de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du PADD relatifs à l'élaboration du PLUi du Secteur d'Illfurth.

POINT 9 – Divers

- **Nomination Gardes-champêtres**

Monsieur le Maire informe que 5 gardes champêtres ont récemment été titularisés et assermentés.

Afin qu'ils puissent exercer la plénitude de leur fonction, il appartient au Maire de prendre l'arrêté collectif de nomination.

Ainsi ont été désignés comme gardes champêtres de la commune de Heidwiller en leur qualité d'agents permanents du Syndicat Mixte Intercommunal des Gardes Champêtres du Haut-Rhin par arrêté du 05 novembre 2018 :

- **Madame Elodie MARTY**
Domiciliée : 30B rue d'Ensisheim – 68740 BLODELSHEIM
- **Madame Morgane KIENE**
Domiciliée : 13 rue de la Forêt – 68210 AMMERTZWILLER
- **Monsieur Maxime FISCHER**
Domicilié : 1 rue de Brunstatt – 68530 DIDENHEIM
- **Monsieur Florian BALLAND**
Domicilié : 22 rue de la Hardt – 68440 HABSHEIM
- **Madame Elodie WISSELMANN**
Domiciliée : 15 rue Neuve – 68420 GUEBERSCHWIHR

- **Véhicule de première intervention pour les Sapeurs-Pompiers.**

Monsieur le Maire informe que les Sapeurs-Pompiers sont équipés d'un camion poids lourd, vieillissant. Il n'est plus adapté pour les missions qui leur sont attribuées. Il conviendrait d'acquérir un véhicule VL d'occasion plus récent et de saisir l'opportunité quand elle se présentera. Le Conseil municipal est favorable à ce projet.

- **Ecole**

Monsieur Marc STEINER fait savoir que le premier Conseil d'école a eu lieu ce même jour à 18h. Il résume comme suit :

- Effectifs 2018-2019 : comme prévu, l'école comptabilise 53 enfants sur 2 classes.
 - 27 élèves répartis comme suit : 8 PS, 8 MS, 5 GS, 6CP
 - 26 élèves répartis ainsi : 6 CE1, 7 CE2, 9 CM1, 4 CM2 .

Il y a 2,5 postes pour permettre un aménagement d'horaires pour les CP.

- L'enseignement de l'allemand, de la religion et de la natation sont assurés cette année encore.
- Un exercice de sécurité (évacuation) a été effectué le 14 septembre 2018.
- Echange à propos des travaux de réhabilitation du bâtiment ; il a notamment été question des difficultés rencontrées par les enseignantes pour l'organisation des activités quotidiennes.
- Le Saint-Nicolas fera l'honneur de sa visite le jeudi 6 décembre, le matin.

- **HEITLANTIDE 2019**

Monsieur Marc STEINER fait part de son souhait de proposer une suite à la manifestation HEITLANTIDE. Il a d'ores et déjà recueilli l'avis favorable de l'AMIH, qui participerait une nouvelle fois à l'organisation de cet évènement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, est également favorable à cette 2^{ème} édition, version 2019.

- Prochaine réunion : le lundi 17 décembre 2018.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

COMMUNE DE HEIDWILLER**PV du CM du 05 novembre 2018**

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la COMMUNE de HEIDWILLER
de la séance du 05 novembre 2018**

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2018
2. Approbation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Heimsbrunn et Environs
3. Inscription au Congrès des Maires
4. Urbanisme : déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au D.P.U. (parcelles n° 70A, n° 70B, n° 70C et n° 73, Section 4)
5. Convention de versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Sundgau pour le déploiement de la fibre optique
6. Urbanisme : cession de terrain au profit de la commune (emplacement réservé pour l'élargissement de la Rue du Vignoble)
7. Décision budgétaire modificative n° 2
8. Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Secteur d'Illfurth
9. Divers

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
FREMIOT Gilles	Maire		
KLEIN Philippe	1 ^{er} Adjoint		
TELLIER Chantal	2 ^{ème} Adjoint		
MEYER Frédéric	3 ^{ème} Adjoint		
STEINER Marc	4 ^{ème} Adjoint		

Paraphe du Maire

COMMUNE DE HEIDWILLER**PV du CM du 05 novembre 2018**

Suite du
Tableau des signatures
 pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
 de la **COMMUNE de HEIDWILLER**
 de la séance du **05 novembre 2018**

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
CORNEVIN Arnaud	Conseiller municipal		
FEDER Anne	Conseiller municipal		
HARNIST Alexandre	Conseiller municipal	Absent et pas représenté	
LEY Marie-Adrienne	Conseiller municipal		
MATHIAS Catherine	Conseiller municipal		
MORISSEAU Michel	Conseiller municipal		
MUTZ Eva	Conseiller municipal		
NICKLER Nathalie	Conseiller municipal		
OLLIVIER Céline	Conseiller municipal		

Paraphe du Maire
